



Mairie- 1, rue du Général Chanzy – 37130 Mazières de Touraine

Commune de Mazières de Touraine

**Conseil Municipal du vendredi 30 novembre 2018,
Salle du conseil municipal à 20 heures**

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2018

[Document adressé à chaque conseiller par courrier électronique le mercredi 31/10/2018 à 17:51](#)

DELIBERATION N° 03715018074

01- Finances- Budget communal : Décision modificative n°5 :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2018 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-6226 : Honoraires	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 011 : Charges à caractères général	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
D-2151-201808 : Voiries 2018	0 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	0 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	0 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décider de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

Donner pouvoir au Maire de mettre en place la présente

DELIBERATION N° 03715018075

02- Finances- Budget assainissement : Décision modificative n°3 :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative, du budget 2018 est nécessaire afin d'adapter les écritures comptables à la vie communale et il propose de procéder à des modifications budgétaires comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Exploitation				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	000,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 011 : Charges à caractères général	000,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D-023 : Virement à la section d'investissement	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Fonctionnement	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement			+	
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Total R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €
D-21756-201802A : Matériel STEP 2018	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 21 : immobilisations corporelles	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Investissement	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €
Total Général		- 2 500,00 €		-2 500,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décider de procéder aux virements tels qu'ils sont proposés ci-dessus,

Donner pouvoir au Maire de mettre en place la présente

DELIBERATION N° 03715018076

03- Finance-Admission en non-valeur sur le budget communal :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que l'admission en non-valeur de titres de recettes des années, 2005 à 2017 pour un montant de 369,00 euros.

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 25 octobre 2018,

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de produits divers

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 369,00 euros

Dit que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2018 de la commune.

DELIBERATION N° 03715018077

04- Finances- Tarifs Communaux- Année 2019 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de définir les tarifs communaux applicables pour l'année 2019 :

Nature	Proposition tarif 2019
1°) Location de salles	
Pour les associations communales (lotos, belotes et repas payants)	60 €
Salle des Fêtes	

Tarifs commune	
1er jour	185 €
2ème jour	140 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Tarifs hors commune	
1er jour	370 €
2ème jour	210 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Salle des sports	
Tarifs commune	
1er jour du samedi matin au dimanche matin	130 €
2ème jour	90 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
Tarifs hors commune	
1er jour du samedi matin au dimanche matin	230,00 €
2ème jour	160,00 €
Caution pour dégradations	300,00 €
Caution pour ménage non fait	50,00 €
2°) Concessions cimetière	
- Columbarium	
15 ans	250 €
30 ans	415 €
juxtaposition	80 €
déplacement d'une urne	80 €
utilisation jardin du souvenir	80 €
droit d'inscription sur la stèle du jardin du souvenir, hors gravage	80 €
- Cimetière	
concession 15 ans	160 €
concession 30 ans	240 €
droit de superposition	85 €
caveau provisoire (par jour)	2,00 €
3°) Assainissement	
- Redevance assainissement	
Frais de gestion	100 €
Au prorata de la consommation d'eau potable en mètre cube	1,55 €
- Participation pour assainissement collectif	1 500 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION

Décide de valider les tarifs pour l'année 2019 tels qu'ils sont présentés

Charge Monsieur le maire de la mise en application de ces tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2019.

DELIBERATION N° 03715018078

05- Finances- Règlement des locations des salles communales :

Exposé :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de revoir les contrats de locations des des salles communales applicables aux administrés et aux associations.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

Décide de valider le règlement pour le contrat de location et l'utilisation des salles communales à destination des administrés tel qu'il est rédigé et annexé à la présente.

Décide de valider le règlement d'utilisation et de mise à disposition des salles communales à destination des associations communales tel qu'il est rédigé et annexé à la présente.

Charge Monsieur le maire de la mise en application de ces règlements à compter du 01 janvier 2019.

DELIBERATION N° 03715018079

06- Ressources humaines- Modification du tableau des effectifs :

Exposé :

Monsieur le Maire explique que suite à l'évolution de la population communale qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit, afin de répondre aux besoins de la collectivité :

PERSONNEL TITULAIRE :

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Administratif Territorial	35/35	1		1 au 01/01/2019
Adjoint Administratif Territorial	31,5/35		1 au 01/01/2019	
Adjoint Technique Territorial	35/35	3		
Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère Classe	35/35	1		
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	35/35	2		
Adjoint Technique Territorial	28/35	1		1 au 01/11/2018
Technicien Principal de 1ère Classe	35/35	1		
A.T.S.E.M. Principal de 2ème classe	30/35	1		
Adjoint Administratif Territorial	24/35	1		1 au 01/01/2019
Adjoint Technique Territorial	06/35	1		1 au 01/01/2019
Adjoint Administratif Territorial	30/35		1 au 01/01/2019	
A.T.S.E.M. Principal de 1ère classe	30/35	1		

PERSONNEL NON TITULAIRE : EMPLOIS PERMANENTS

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Surveillante cantine	11/35	1	1	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER
Adjoint Technique Territorial	35/35	3	1	

PERSONNEL NON TITULAIRE : ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

GRADE	TPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE A POURVOIR	POSTE A SUPPRIMER

Adjoint Technique Territorial	35/35	2		
-------------------------------	-------	---	--	--

Après que toutes les explications aient été données,
 Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, avec 2 abstentions (Madame CAMUS Chantal et Monsieur FERNANDES Sylvain) et 12 pour, des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide,

Décision :

De modifier le tableau des effectifs comme il est proposé ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de la mise en application de ce tableau d'effectif

DELIBERATION N° 03715018080

07- Finance- Opération d'investissement : Restaurant de pays- Désignation des entreprises retenues pour le marché de travaux :

EXPOSE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le résultat d'analyse des offres, proposé par le maître d'œuvre, FORALL Studio, maître d'Œuvre de cette opération, après avis de la commission consultative qui s'est réunie, en mairie, le mercredi 07 novembre 2018 à 14 heures.

Corps d'état	Entreprise retenue après analyse (montant de base vérifié)		
LOT 01 - Démolition - Maçonnerie – Étanchéité - Ravalement	HORY-CHAUVELIN	127 891,26 € HT	lot attribué suite à délibération n° 03715018070 du 26/10/2018
LOT 02 - VRD - Aménagements extérieurs	HORY-CHAUVELIN	66 540,19 € HT	
LOT 03 - Charpente - Couverture	BOSSY	72 318,00 € HT	
LOT 04 - Menuiseries extérieures	JULIENNE	20 506,21 € HT	
LOT 05 – Plâtrerie - Faux plafonds	IFP MORAIS	17 987,00 € HT	
LOT 06 – Carrelage	MAGALHAES	13 124,43 € HT	
LOT 07 –Menuiseries intérieures	SARL BELLET	7 794,00 € HT	
LOT 08 - Peinture	REVEAU	4 300,00 € HT	
LOT 09 - Chauffage - Ventilation - Plomberie	SANI-CLIMAT	108 710,50 € HT	
LOT 10 - Électricité	VAUGEOIS	49 909,64 € HT	
Montant Global € HT :		489 081,23 € HT	
Montant Global € TTC :		586 897,48 € HT	

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **Décide** d'accepter le devis des entreprises précitées
- **D'autoriser** le Maire à signer le devis et les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° 03715018081

08- Elections-Mise en place de la commission électorale pour le contrôle du répertoire électoral unique :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que :

Vu la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres de la commission de contrôle au sein du conseil municipal,

Monsieur le Maire précise que pour notre commune : le quorum sera atteint lorsque les 3/5 des membres seront présents

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **Désigne** comme membres de la commission de contrôle, les personnes suivantes :

Titulaire	Liste	Suppléant (pas obligatoire)
LUCAS Anne	Ensemble poursuivons le développement de Mazières	
DOUTRE Enrique	Ensemble poursuivons le développement de Mazières	
BOUCHER Aurélie	Ensemble poursuivons le développement de Mazières	
CAMUS Chantal	<i>Une équipe dynamique pour Mazières</i>	
FERNANDES Sylvain	<i>Une équipe dynamique pour Mazières</i>	

DELIBERATION N° 03715018082

09- Finances- Clôture du budget assainissement 2018-Transfert de l'actif-transfert des résultats du budget :

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose que :

Vu la loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Vu la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et plus particulièrement son article 4

Vu l'article du L.1321-1 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-188 du 19 octobre 2018 portant harmonisation des compétences de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement, il y a lieu de procéder à la clôture du compte M49 Assainissement de la commune.

Il est admis que les résultats excédentaires ou déficitaires soient transférés pour tout ou partie sous réserve de donner lieu à des délibérations concordantes de la commune et de la Communauté de communes.

La commune exerçant la compétence Assainissement devra procéder à l'établissement d'un procès-verbal établi contradictoirement avec la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

Ce procès-verbal précisera la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Des conventions englobant des droits et obligations aussi bien au niveau de la compétence de la commune que de la compétence Assainissement devront faire l'objet d'un avenant à partir du 1^{er} janvier 2019.

Afin de faciliter le transfert de ces compétences entre la commune et la Communauté de communes, il est proposé au conseil municipal de délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **PRENDRE ACTE** de la dissolution du Budget Annexe de l'Assainissement de la commune au 31 décembre 2018

- **VALIDE** le principe d'un transfert de tout ou partie des excédents ou déficits des résultats cumulés du budget Assainissement sous réserve de donner lieu à des délibérations concordantes entre la commune et la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le procès-verbal lié à l'harmonisation de la compétence Assainissement avec la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les avenants aux conventions liés à l'harmonisation de la compétence Assainissement.

DELIBERATION N° 03715018083

10- Finances- Instauration du principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) :

EXPOSE :

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux

canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECISION :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

11- Informations :

Mons

**Le Maire,
Thierry ELOY**